

Mai 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Организации Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	--	--

CONSEIL

Cent quarante-quatrième session

Rome, 11-15 juin 2012

Rapport de la cent quarante-troisième session du Comité financier (7-11 mai 2012)

Résumé

À sa première session ordinaire de 2012, le Comité a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport, relatif à sa cent quarante-troisième session, le Comité:

- formule des recommandations spécifiques à l'intention du Conseil, i) exhortant tous les États Membres de la FAO à régler dans leur intégralité et en temps voulu les contributions mises en recouvrement (para. 11); ii) soulignant les efforts à poursuivre pour encourager le paiement des contributions et des arriérés (para. 11); et iii) invitant le Conseil à approuver les recommandations formulées par le Directeur général concernant la nomination ou la prolongation du mandat de membres du Comité de vérification de la FAO (para. 32);
- informe le Conseil de ses décisions i) d'approuver les virements finals entre chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2010-11 (para. 17), ii) de confirmer les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes (para. 25); et iii) de maintenir les critères et procédures actuels de sélection des membres extérieurs du Comité de l'éthique (para. 24);
- porte à l'attention du Conseil les indications fournies au Secrétariat sur les points suivants: situation financière de l'Organisation, politique de placement, plan de mise en œuvre du PAI pour 2012-13, application d'un cadre de gestion des risques de l'Organisation, suite donnée aux recommandations de l'Inspecteur général, mesures relatives aux accords avec les pays hôtes, et mise en œuvre du système mondial de gestion des ressources, dans le respect des normes IPSAS;
- souligne, à l'intention du Conseil, les initiatives visant à améliorer ses propres méthodes de travail.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Mesures suggérées au Conseil

Le Conseil est invité à approuver les recommandations du Comité relatives au paiement en temps voulu par les Membres des contributions mises en recouvrement et des arriérés, ainsi que celles concernant la nomination et la prolongation du mandat des membres du Comité de vérification de la FAO.

Le Conseil est invité à prendre note des décisions du Comité relatives aux virements entre chapitres budgétaires, aux modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes, et aux critères et procédures de sélection des membres extérieurs du Comité de l'éthique.

Le Conseil est invité à approuver les indications fournies par le Comité au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives visant à améliorer ses propres méthodes de travail.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry

Secrétaire du Comité financier

Tél.: +39 06 5705 3719

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Élection du vice-président pour 2012	5
Suivi de la situation financière	5
Situation financière de l'Organisation	5
Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2011	5
Rapport sur les placements 2011.....	6
Questions budgétaires.....	6
Plan d'action immédiate – Rapport annuel sur la mise en œuvre du PAI en 2011 et orientations pour 2012.....	6
Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2010-2011	7
Cadre des systèmes administratif et informatique.....	7
Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du système mondial de gestion des ressources	7
Rapport intérimaire sur le cadre de gestion des risques de l'Organisation.....	8
Composition du Comité de l'éthique	8
Contrôle	9
Propositions relatives à la sélection et à la nomination du commissaire aux comptes	9
Rapport annuel d'activité du Bureau de l'Inspecteur général pour 2011.....	9
Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2011	9
Composition du comité de vérification de la FAO	10
Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes	10
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier	10
Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-2013.....	10
Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation	10
Méthodes de travail du comité financier.....	11
Autres questions	11
Date et lieu de la cent quarante-quatrième session	11
Questions diverses.....	11
Amendements proposés aux articles XXXVII et XI du Règlement général de l'Organisation	11
Approche à adopter pour l'examen des rapports du Corps commun d'inspection	11
Situation concernant l'examen des organes relevant de l'Article XIV	12
Annexe 1 - Mesures possibles pour accélérer la liquidation des arriérés	13
Annexe 2 - Rapport annuel sur l'exécution du budget 2010-2011 et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2010-2011.....	16
Annexe 3 - Documents pour information.....	21

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quarante-troisième session.
2. Outre le Président, M. Moungui Médi, étaient présents les Membres ci-dessous:
 - M. Travis Power (Australie)
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Laurent D. Coulibati (Burkina Faso)
 - Mme Karen Johnson (États-Unis d'Amérique)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
 - M. Hideya Yamada (Japon)
 - Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït)
 - S. E. M. Miguel Ruíz-Cabañas Izquierdo (Mexique)
 - M. Ronald Elkhuizen (Pays-Bas)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
3. Le représentant du Membre suivant était également présent:
 - M. Youssef Farhat, qui avait été désigné pour remplacer M. Fouzi Lekjaa comme représentant du Maroc pour la session.
4. Le Président a informé le Comité que M. Alan Romero Zavala avait été désigné pour remplacer M. Miguel Ruíz-Cabañas Izquierdo pendant une partie de la session.
5. Le résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site internet des Organes directeurs et statutaires à l'adresse:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.
6. Le Comité regrettait que trois documents lui avaient été soumis avec retard, en raison de quoi l'examen d'un des points de l'ordre du jour (Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013) avait été reporté à sa cent quarante-cinquième session, et l'examen d'un autre point (État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) [JIU/REP/2010/6]) avait été reporté à sa cent quarante-sixième session. Des raisons précises ayant été données pour expliquer le retard dans la soumission du document correspondant, le point intitulé « Composition du Comité de vérification de la FAO » a été examiné, à titre exceptionnel. Le comité a rappelé qu'il était important que les documents lui soient remis suffisamment longtemps à l'avance pour qu'il puisse les examiner avant la session.
7. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour de sa cent quarante-troisième session, le Comité a décidé de reporter l'examen du point 8, intitulé « Cadre stratégique et Plan d'action pour la gestion des ressources humaines 2012-2013 ». Il a également décidé d'examiner au titre du point 21, « Questions diverses », la question de l'approche à adopter pour l'examen des rapports du Corps commun d'inspection et la situation concernant l'examen des organes relevant de l'Article XIV.
8. Des observateurs sans droit de parole venant des ÉtatsMembres suivants ont aussi assisté à la cent quarante-troisième session du Comité financier, en totalité ou en partie:

- Canada
- Équateur
- Pakistan
- Philippines
- République-Unie de Tanzanie
- Union européenne

Élection du vice-président pour 2012

9. M. Ronald Elkhuizen (Pays-Bas) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour 2012.

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

10. Le Comité a analysé la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2011, y compris la prévision des mouvements de trésorerie pour 2012 qui, d'après le calendrier des versements des Membres en 2011, indiquait que la FAO risquait de devoir recourir à des emprunts extérieurs pour couvrir ses besoins de trésorerie au cours du dernier mois de l'année, à moins que les Membres ne versent leurs contributions avec une plus grande ponctualité. Le Comité a également examiné les informations qu'il avait demandées à sa session précédente concernant les mesures possibles pour accélérer la liquidation des arriérés (voir l'annexe 1).

11. Le Comité:

- **a pris note du montant du déficit du Fonds général, qui s'explique principalement par le fait que l'assurance maladie après cessation de service et le Fonds des indemnités de départ ne sont pas financés intégralement;**
- **a exhorté tous les États Membres à régler dans leur intégralité et en temps voulu les contributions mises en recouvrement, de sorte que la FAO puisse continuer à financer les dépenses d'exploitation nécessaires à l'exécution de son programme de travail;**
- **a examiné les mesures et les règles actuellement en vigueur pour accélérer le paiement des contributions et des arriérés, comme indiqué au paragraphe 4 de l'annexe 1 et a exhorté le Secrétariat à poursuivre les efforts déployés au Siège et dans les bureaux de la FAO du monde entier pour rappeler aux États Membres leurs obligations financières en leur communiquant régulièrement un relevé des contributions dont ils sont redevables et en demandant le règlement des contributions de l'année et des arriérés;**
- **a proposé de conférer une visibilité encore plus importante à l'état des contributions et des arriérés en rendant ces informations plus accessibles sur le site web public de la FAO, en les portant à l'attention des Membres qui participent aux principales réunions de la FAO et en remerciant publiquement les Membres qui s'acquittent ponctuellement de leurs contributions;**
- **a indiqué qu'il était disposé à unir ses efforts à ceux du Secrétariat pour contacter les Membres ayant des contributions non acquittées afin d'encourager le règlement de ces contributions ou de proposer des plans de remboursement de cette dette;**
- **a confirmé que les règles actuelles concernant la suspension du droit de vote en cas de non-règlement des contributions depuis plus de deux ans seraient rigoureusement appliquées;**
- **a recommandé de mettre l'accent, lors des prochaines démarches entreprises pour encourager le versement des arriérés, sur l'obligation morale pour les Membres de régler leurs contributions plutôt que sur les sanctions applicables en cas de retard ou de défaut de règlement.**

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2011

12. Le Comité a pris note du document FC 143/4, intitulé « Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2011 » et a étudié les résultats de l'évaluation actuarielle pour 2011 ainsi

que la situation financière actuelle et la comptabilisation des obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel, et le financement des charges y afférentes, au 31 décembre 2011. Le Comité a également examiné les résultats de l'étude consacrée aux autres stratégies et options de financement des obligations liées au personnel. Il a réaffirmé qu'en ce qui concernait l'assurance maladie après la cessation de service, les normes internationales pour le secteur public (normes IPSAS) imposaient des obligations concernant l'enregistrement comptable et non le financement.

13. **Le Comité:**

- **a noté que la croissance de la valeur totale des obligations au titre des prestations d'assurance maladie après cessation de service s'était stabilisée en raison de plusieurs améliorations apportées au calcul actuariel au cours des dernières années;**
- **a remarqué que les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service restaient gravement sous-financées. Dans le cas du Fonds des indemnités de départ, aucune source de financement des obligations au titre des services passés n'avait jamais été approuvée et, par conséquent, tout paiement dépassant le crédit budgétaire alloué aux dépenses de l'exercice agraverait le déficit de trésorerie structurel de l'Organisation;**
- **a noté que les résultats de l'évaluation actuarielle pour 2012 seraient présentés au Comité financier à sa session de mars 2013 pour qu'il réfléchisse à des approches, à communiquer au Conseil pour examen dans le cadre du Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015;**
- **a souligné qu'il importait d'adopter une approche commune sur la question de l'assurance-maladie après cessation de service, dans le cadre du régime commun, sous la direction de l'Assemblée générale des Nations Unies ;**
- **a noté que les réductions des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service dégagées au vu des résultats obtenus par les plans d'assurance médicale témoignaient d'une stratégie clairement axée sur la maîtrise des coûts et a vivement encouragé le Secrétariat à poursuivre dans cette voie.**

Rapport sur les placements 2011

14. Le Comité a examiné le document publié sous la cote FC 143/5, intitulé « Rapport sur les placements 2011 » et a pris note des bons résultats obtenus durant l'année ainsi que de la politique de placement et des modalités de gouvernance correspondantes. Le Comité a apprécié la prudence de l'approche retenue pour les placements à court terme et suggéré un examen ultérieur de la politique en matière de risque sur les placements à long terme, lorsque les marchés se seraient stabilisés. Le Comité a également demandé au Secrétariat de prendre rapidement les mesures nécessaires pourachever le recrutement d'un spécialiste P4 de la gestion des risques au poste approuvé par le Comité à sa cent quarantième session, en octobre 2011. Le Comité a émis des réserves au sujet du fait que sur les placements à court terme, les dépenses d'investissements sont plus élevées que les rendements.

Questions budgétaires

Plan d'action immédiate – Rapport annuel sur la mise en œuvre du PAI en 2011 et orientations pour 2012

15. Le Comité a examiné les aspects financiers de la mise en œuvre du PAI dont il est fait état dans la partie V du document CL 144/10, intitulé « Plan d'action immédiate – Rapport annuel sur la mise en œuvre du PAI en 2011 et orientations pour 2012 » et noté les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution des différents projets du PAI.

16. **Le Comité:**

- **a fait part de sa préoccupation au sujet des difficultés de mise en œuvre de certains projets du PAI, la budgétisation et la gestion axées sur les résultats et les projets informatiques, signalées au Comité au titre de points précédents de l'ordre du jour;**

- **a approuvé, dans le cadre du PTB approuvé pour 2012-2013, le budget du PAI pour 2012-2013, d'un montant total de 40,2 millions d'USD (chiffres nets), qui incluait un solde non utilisé de crédits budgétaires 2010-2011 d'un montant de 1,0 million d'USD reporté sur l'exercice 2012-2013 conformément à la Résolution 5/2011 de la Conférence;**
- **a noté que durant l'exercice 2012-2013 tous les projets du PAI seraient mis en œuvre conformément aux plans visant à accélérer le processus de réforme, établis par le Directeur général dans le cadre des nouvelles orientations définies pour 2012;**
- **a demandé que les projets soient mis en œuvre de manière rigoureuse pendant l'exercice 2012-2013 afin d'éviter toute demande de report de fonds du PAI de 2012-2013 à 2014-2015.**

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2010-2011

17. Le Comité a examiné le Rapport annuel sur l'exécution du budget 2010-2011 et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2010-2011 et:

- **a pris note des résultats de l'exercice budgétaire 2010-2011, tels qu'ils ressortent des comptes non vérifiés de l'Organisation, et du fait que le solde non dépensé, d'un montant de 8,7 millions d'USD, à reporter sur l'exercice suivant en vertu de l'autorisation donnée par la Conférence en juillet 2011, comprenait 0,5 million d'USD correspondant à des dépenses d'investissement ponctuelles prévues dans le PAI pour 2010-2011, et 8,2 millions d'USD répartis entre gains d'efficience supplémentaires, économies ponctuelles et utilisation prévue du solde non dépensé en 2010-2011;**
- **a rappelé que, conformément à l'usage, les crédits non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice biennal 2012-2013;**
- **a approuvé les virements finals des chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 13 vers les chapitres 6 (1,5 million d'USD), 8 (1,65 million d'USD), 9 (0,7 million d'USD), 10 (1,3 million d'USD) et 11 (4,55 millions d'USD), comme indiqué dans le tableau 2 (voir annexe 2).**

Cadre des systèmes administratif et informatique

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du système mondial de gestion des ressources

18. Le Comité a examiné le document FC 143/9 (« Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources »), qui fait le point de la mise en œuvre du projet de système mondial de gestion des ressources (SMGR) - auparavant dénommé projet Oracle version R12/normes IPSAS - sur la période allant d'octobre 2011 à avril 2012, ainsi que des plans pour la période de mai à octobre 2012.

19. Le Comité a été informé que suite à un examen de la composante IPSAS du SMGR par le Bureau de l'inspecteur général, le plan de mise en œuvre avait été modifié. Il était préoccupé par le fait que le projet n'avait guère progressé depuis 2006, que des changements ne cessaient d'intervenir dans la portée du projet et que les délais étaient sans cesse repoussés. Il a noté que la Direction estimait que la date butoir pour la mise en place des nouveaux systèmes au Siège et dans les bureaux régionaux (novembre 2012) ne serait pas modifiée et que la mise en place des nouveaux systèmes dans les bureaux sous-régionaux et dans les bureaux de pays, et les activités de formation correspondantes, seraient accélérées, la date visée étant désormais juin 2013. Le Comité a aussi noté que d'après la Direction le plan d'exécution révisé permettrait de réduire les risques liés à l'introduction des normes IPSAS et d'éviter de nombreuses manipulations dues au fait que les soldes d'ouverture devaient être établis à la main pour que les états financiers soient conformes aux normes IPSAS.

20. En réponse, le Secrétariat a expliqué que l'une des principales raisons pour lesquelles les plans avaient été changés avait été qu'il fallait réduire les risques connus liés à la capacité des bureaux décentralisés d'absorber les changements qu'allait entraîner le nouveau système SMGR et d'autres changements de portée plus vaste. La nouvelle approche consistait à hiérarchiser les avantages

attendus des processus et des systèmes nouveaux ou améliorés, et à assurer une base plus solide pour l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS, l'objectif étant maintenant de publier des états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'année 2014.

21. **Compte tenu des informations qui lui ont été données, le Comité:**

- **a souligné qu'il importait de veiller à ce que les principaux objectifs de la mise en conformité aux normes IPSAS et du passage à la version R12 d'Oracle continuent d'être pleinement intégrés et soient réalisés conformément au calendrier prévu et dans les limites des prévisions de dépenses communiquées, et que la nouvelle date qui était fixée, 2014, pour l'établissement d'états financiers IPSAS soit rigoureusement respectée;**
- **a pris note des difficultés rencontrées dans l'exécution du projet et demandé que soient inscrites dans le prochain rapport toutes les mesures que le Comité ou ses membres pourraient être invités à prendre;**
- **a demandé au Secrétariat de faire figurer dans le rapport qu'il lui présentera à sa session d'octobre 2012 un plan d'exécution intégré et détaillé comportant des informations sur le coût du SMGR (dépenses prévues, dépenses effectuées et dépenses estimatives) avec ventilation par année et par objet de dépenses, et calendrier d'application; et de faire rapport sur l'analyse des avantages en précisant en quoi ceux-ci contribueront à la vision et aux objectifs stratégiques de l'Organisation;**
- **a demandé au Secrétariat de continuer de suivre la question de la gouvernance du projet, comme indiqué également dans l'examen du Bureau de l'inspecteur général et de faire rapport sur la question à la session d'octobre du Comité financier.**

Rapport intérimaire sur le cadre de gestion des risques de l'Organisation

22. **Le Comité s'est félicité du rapport et:**

- **a noté les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de gestion des risques de l'organisation et dans la mise en œuvre d'une gestion des risques qui soit intégrée aux autres initiatives de renforcement organisationnel - gestion axée sur les résultats, gestion de la performance, obligation de rendre compte et contrôle interne;**
- **a demandé au Secrétariat d'accélérer le travail de façon à achever la mise en œuvre de la gestion des risques de l'Organisation d'ici à la fin 2013, comme c'était prévu;**
- **a pris note de la proposition du Secrétariat tendant à inclure des informations sur les risques dans le prochain PMT/PTB, en mars 2013.**

Composition du Comité de l'éthique

23. Le Comité a examiné le document FC 143/11, intitulé « Sélection des membres extérieurs du Comité de l'éthique: Critères et procédure », établi à la demande du Comité financier et avec l'approbation du Conseil, le Comité ayant souhaité que soient réexaminés les critères et procédures relatifs à la sélection des membres extérieurs du Comité de l'éthique, en collaboration avec le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ). Le Comité a noté que le CQCJ avait de nouveau estimé que les critères convenaient et que des consultations informelles devaient avoir lieu entre les présidents du Comité financier et du CQCJ avant que la liste des candidats proposés par le Directeur général ne soit soumise à l'un et l'autre comité.

24. **Après un débat prolongé, le Comité:**

- **a conclu que les critères actuels et la procédure selon laquelle le Comité financier et le CQCJ font chacun de leur côté une recommandation au Conseil devaient être maintenus.**

Contrôle

Propositions relatives à la sélection et à la nomination du commissaire aux comptes

25. Le Comité a examiné le document et confirmé les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux Comptes. Le Comité a demandé au Secrétariat de procéder à un appel à candidatures auprès des vérificateurs généraux et commissaires aux comptes des États Membres de la FAO satisfaisant aux conditions requises.

26. Le Comité a désigné, parmi ses membres, ceux qui participeraient au groupe de travail chargé d'établir une liste restreinte de candidats qui seraient invités à faire une présentation orale devant lui, comme suit: États-Unis, Australie, Mexique, Koweït, Pays-Bas, Japon et Burkina Faso.

Rapport annuel d'activité du Bureau de l'Inspecteur général pour 2011

27. Le Comité a pris note du document FC 143/13 (« Rapport d'activité annuel du Bureau de l'inspecteur général pour 2011 »), qui présente de façon synthétique les résultats des travaux de vérification et d'enquête menés par le Bureau de l'Inspecteur général en 2011, ainsi que la gestion interne du Bureau. Le Comité a pris note également des informations supplémentaires fournies par l'Inspecteur général en réponse aux questions de ses membres, et des commentaires formulés par la direction sur le rapport annuel ainsi que sur l'état d'avancement des recommandations du Bureau en suspens de longue date, en particulier celles qui avaient été associées à des risques élevés les années précédentes, et sur les raisons expliquant ces retards.

28. **Le Comité:**

- **s'est déclaré globalement satisfait de la qualité du rapport et de l'analyse qui y était proposée, notant que le travail du Bureau de l'Inspecteur général ainsi présenté était particulièrement pertinent et utile pour la gestion et la gouvernance de l'Organisation;**
- **a demandé à la direction de la FAO d'envisager, dans le cadre de l'examen relatif à la mise en œuvre de la politique actuelle en matière de communication des rapports de vérification, de modifier la politique d'accès de sorte que des copies de tel ou tel rapport du Bureau de l'Inspecteur général puissent être mises à la disposition des Membres à leur demande;**
- **a demandé à la direction de la FAO d'indiquer régulièrement, durant l'année, les rapports de vérification mis à la disposition des représentants permanents;**
- **a encouragé la direction à poursuivre l'effort entrepris pour mettre rapidement en application toutes les recommandations en suspens, en particulier celles remontant aux années précédentes et associées à des risques élevés.**

Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2011

29. Le Comité a pris note du document FC 143/14 (« Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO au Directeur général pour 2011 ») et des mesures engagées par la direction pour donner suite aux recommandations qui y figurent.

30. **Le Comité:**

- **a accueilli avec satisfaction le rapport, les conclusions favorables sur le travail mené par le Bureau de l'Inspecteur général et les questions portées à l'attention du Directeur général, très utiles à celui-ci et au Comité lors de ses délibérations;**
- **a pris note des commentaires formulés par le Directeur général sur le rapport, qui précisaiient les réponses de la direction aux recommandations émises;**
- **a accepté d'examiner, à sa prochaine session ordinaire, s'il convenait de modifier le calendrier ou la fréquence des rapports qui lui étaient adressés sur les conclusions et les recommandations du Comité de vérification de la FAO et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations.**

Composition du comité de vérification de la FAO

31. Le Comité a pris note du document FC 143/15 (« Composition du Comité de vérification de la FAO »), dans lequel le Directeur général recommandait la prolongation du mandat de deux membres actuels du Comité de vérification de la FAO et la nomination d'un nouveau membre au poste laissé vacant par le départ d'un autre membre. Le Comité a exprimé sa reconnaissance au membre sortant ainsi qu'au président actuel du Comité de vérification de la FAO, M. Ouko, pour son travail à la tête de cet organe.

32. **Le Comité:**

- **a décidé d'approuver la recommandation du Directeur général tendant à prolonger de deux ans le mandat de Mme Ndiaye et d'un an celui de M. Zimmermann, et à nommer Mme Carolyn Dittmeier membre du Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de deux ans;**
- **est convenu de soumettre au Conseil la décision ci-dessus, les prolongations et la nomination, auxquelles le Directeur général procèderait, devant prendre effet à la date d'approbation par le Conseil.**

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

33. Le Comité a pris note du document FC 143/16 (« Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux comptes ») ainsi que de l'additif 1, portant sur le fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, et de l'additif 2, consacré aux accords avec les pays hôtes.

34. **Le Comité:**

- **s'est dit satisfait du rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et a déclaré qu'il attendait avec intérêt de recevoir, dans le rapport *in extenso* sur les états financiers 2010-2011, les informations complémentaires relatives à l'état d'avancement des points en attente de validation;**
- **a demandé qu'un point sur l'état d'avancement des recommandations découlant du rapport relatif au Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement lui soit présenté dans le rapport intérimaire qui lui sera soumis à sa session d'octobre 2012;**
- **a demandé qu'on accélère les travaux sur les accords avec les pays hôtes, que le modèle existant soit mis à l'essai et qu'un rapport sur les progrès accomplis lui soit présenté à sa prochaine session ordinaire.**

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-2013

35. **Le Comité:**

- **a accueilli favorablement la version révisée du Programme de travail pluriannuel qui incorpore les améliorations approuvées par le Comité à sa cent quarantième session (octobre 2011);**
- **a noté que le Programme de travail pluriannuel était un document évolutif qui était régulièrement mis à jour;**
- **a demandé que soit établie pour sa prochaine session ordinaire une version actualisée du Programme de travail tenant compte des modifications que le Comité a, durant l'examen du document, proposé d'apporter aux sections descriptives.**

Recommandations du Comité financier non encore appliquées: situation

36. **Le Comité:**

- **a accueilli favorablement le document actualisé sur la situation relative aux recommandations non encore appliquées;**
- **a demandé qu'une version actualisée du document soit établie pour sa prochaine session ordinaire et qu'elle soit examinée par le Comité au début des travaux de cette session.**

Méthodes de travail du comité financier

37. Le Président a présenté au Comité un aperçu de sa participation – en tant que Président du Comité financier - à la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique, tenue en avril 2012, et a indiqué que les participants à la conférence avaient estimé que sa participation avait été utile au débat.

- **Prenant note des informations communiquées par le Président indépendant du Conseil sur les modalités des visites de terrain effectuées par des Membres du Conseil, le Comité a soutenu le principe de l'organisation de visites de terrain des Membres du Comité sur des thèmes qui relèvent de son mandat et permettraient au Comité d'améliorer ses travaux et d'obtenir les informations dont il a besoin.**
- **Le Comité a noté qu'il tenait souvent des sessions extraordinaires et a demandé que ses travaux soient programmés autant que possible dans le cadre de ses sessions ordinaires.**

Autres questions

Date et lieu de la cent quarante-quatrième session

38. Le Comité a été informé que sa cent quarante-quatrième session se tiendrait à Rome, le 14 mai 2012.

Questions diverses

Amendements proposés aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation

39. Ayant été invité à examiner les incidences financières des propositions, le Comité a examiné le document FC 143/21(a) – « *Propositions de modifications à apporter aux articles XXXVII et XL du Règlement général de l'Organisation* ». Il a noté que les propositions avancées par le Secrétariat découlaient d'une démarche que le Directeur général nouvellement élu avait engagée avant de prendre ses fonctions, qu'elles visaient à limiter ses propres pouvoirs et qu'elles bénéficieraient principalement à son successeur et à la FAO. Le Comité a en outre noté l'avis du Secrétariat selon lequel c'était entièrement aux Membres qu'il appartenait d'approuver ou non les amendements proposés.

40. **Sachant qu'il avait pour rôle d'analyser les incidences financières des propositions qui étaient faites, le Comité**

- **a décidé qu'en l'absence de données financières il ne pouvait pas examiner convenablement les propositions;**
- **a demandé que des données complètes sur les incidences financières des propositions lui soient remises à sa prochaine session ordinaire;**
- **a noté qu'il réexaminerait les propositions à sa session de l'automne 2012.**

Approche à adopter pour l'examen des rapports du Corps commun d'inspection

41. Le Comité a reconnu l'importance et l'intérêt des rapports émanant du Corps Commun d'inspection (CCI) et **a décidé** d'examiner, à sa prochaine session, la suite donnée aux recommandations issues de ces rapports.

42. Le Comité **a demandé** que pour appuyer ses travaux à cet égard, le Secrétariat établisse un rapport succinct sur la suite donnée aux recommandations du CCI en ce qui concerne les questions qui

relèvent de son mandat et que la question fasse l'objet d'un point qui serait inscrit en permanence à l'ordre du jour du Comité financier.

43. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le nombre d'organes de contrôle auxquels le Secrétariat doit communiquer des informations et des réponses et pour lesquels il doit donner suite, et sur les possibilités éventuelles de simplification. Il est convenu de réexaminer cette question lors d'une session future.

Situation concernant l'examen des organes relevant de l'Article XIV

44. La situation relative à l'examen des organes relevant de l'Article XIV de l'Acte Constitutif a fait l'objet d'un exposé au Comité. Au cours de cette présentation, il a été souligné que les organes en question avaient été établis en vertu d'un traité adopté par la Conférence ou par le Conseil, que d'un point de vue administratif, ils relevaient de la FAO, mais qu'ils souhaitaient jouir d'une certaine autonomie fonctionnelle, et qu'il n'était pas toujours facile de concilier ces éléments. En outre, cette autonomie fonctionnelle devait être exercée compte tenu du fait que la FAO était globalement responsable des activités de ces organes.

45. **Le Comité:**

- **a noté que le processus de consultation était en cours et que, dans ce contexte, il convenait de différencier les organes statutaires relevant de l'Article XIV en fonction de leurs caractéristiques propres et de leurs besoins opérationnels respectifs;**
- **a noté qu'un document détaillé décrivant les domaines administratifs et financiers pour lesquels un assouplissement de certaines procédures opérationnelles serait envisageable, serait présenté aux sessions respectives du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques qui se tiendront à l'automne.**

Annexe 1 - Mesures possibles pour accélérer la liquidation des arriérés

1. À sa cent quarantième session, en octobre 2011, examinant le Plan d'incitation au paiement rapide des contributions, le Comité financier a demandé au Secrétariat d'examiner les mesures possibles pour accélérer le paiement des arriérés et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de printemps en 2012. Afin d'aider les membres à étudier cette question, l'annexe donne des informations complémentaires sur les mesures en place et sur celles qui ont été envisagées dans le passé, mais dont la mise en œuvre a été retardée.

2. Le niveau des arriérés de contributions a beaucoup fluctué au cours des derniers exercices biennaux, ce qui s'explique essentiellement par la chronologie de l'encaissement des contributions des principaux bailleurs de fonds. Si les arriérés s'établissaient à 102 millions d'USD au 1^{er} janvier 2012, les contributions reçues au premier trimestre 2012 ont réduit ce solde à 21 millions d'USD au 31 mars 2012 (dont 8,4 millions d'USD dus par l'ex-Yougoslavie).

3. Ceux-ci influant beaucoup la situation de trésorerie de l'Organisation, le Comité a souvent examiné durant les sessions passées les moyens d'améliorer la ponctualité du versement des contributions et de réduire les arriérés:

- cent vingt-huitième session du Comité financier, 27-31 juillet 2009 (Mesures destinées à encourager le paiement rapide des contributions);
- cent vingt-sixième session du Comité financier, 11-15 mai 2009 (Mesures destinées à encourager le paiement rapide des contributions);
- cent vingt-troisième session du Comité financier, 6-10 octobre 2008 (Mesures destinées à encourager le paiement rapide des contributions);
- cent dix-huitième session du Comité financier, 17-25 mai 2007 (Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation);
- cent quinzième session du Comité financier, 25-29 septembre 2006 (Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation);
- cent treizième session du Comité financier, 8-12 mai 2006 (Mesures visant à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation);
- cent dixième session du Comité financier, 19-23 septembre 2005 (Acceptation du règlement en monnaie locale des contributions mises en recouvrement);
- cent neuvième session du Comité financier, 9-13 mai 2005 (Plan d'incitation au paiement rapide des contributions – Analyse de l'impact du taux de remise zéro);
- cent huitième session du Comité financier, 27 septembre - 1^{er} octobre 2004 (Analyse des contributions reçues et propositions d'amélioration).

4. Les mesures actuellement en place pour encourager le paiement rapide des contributions et des arriérés sont énumérées ci-dessous.

- Chaque année, au mois de décembre, une lettre circulaire est adressée aux États Membres conformément à l'article 5.4 du Règlement financier, en vue de leur faire connaître le montant des sommes qu'ils doivent verser au titre des contributions pour l'année civile suivante, ainsi que le montant des arriérés.
- La Division des finances adresse chaque trimestre aux États Membres un relevé des contributions dues.
- Des mesures spécifiques sont prises en vue d'avertir les Membres du Conseil considérés comme démissionnaires en raison d'un défaut de paiement des contributions, conformément à l'article XXII.7 du Règlement général de l'Organisation, afin de les inviter à régulariser leur situation suffisamment de temps avant la session du Conseil.
- De la même façon, des mesures particulières sont prises au plus haut niveau pour s'assurer que les États Membres qui risquent d'être privés de leur droit de vote en soient informés

suffisamment à l'avance par rapport à la session de la Conférence, afin qu'ils disposent du temps voulu pour régulariser leur situation ou expliquer les raisons du non-paiement de leur contribution mise en recouvrement.

- La Division des finances écrit tous les trimestres directement à chacun des bureaux des Représentants auprès de la FAO des États Membres ayant des arriérés en leur demandant d'intervenir auprès des autorités compétentes pour assurer le règlement des montants dus.
- Des synthèses nationales sont régulièrement préparées à l'intention du Directeur général pour l'assister dans ses entretiens au plus haut niveau avec les chefs d'État et de gouvernement, au cours desquels il souligne l'importance du règlement des contributions dans les délais.
- Le Sous-Directeur général, Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS), adresse périodiquement aux ministères concernés des lettres de relance, rappelant l'obligation pour leur pays de s'acquitter de ses contributions restant dues et expliquant les règles et règlements de l'Organisation concernant la suspension du droit de vote.
- Des contacts étroits sont entretenus avec les Bureaux des Représentants permanents et les Représentants auprès de la FAO.
- Des rapports sur les arriérés en fin de mois sont régulièrement affichés sur le site web des Représentants permanents et peuvent être consultés par tous les Représentants permanents.
- Plusieurs rapports sur les contributions au Programme ordinaire par pays sont mis en ligne sur le site web public de la FAO.
- Le Plan d'incitation au paiement rapide des contributions prévoit que les États Membres ont droit à une remise s'ils règlent leur contribution intégralement avant le 31 mars de l'année de mise en recouvrement.
- Perte du droit de vote à la Conférence en vertu de l'Article III-4 de l'Acte constitutif (en cas d'arriérés d'un montant égal ou supérieur à celui des contributions dues pour les deux années civiles précédentes).
- Inéligibilité au Conseil en vertu de l'Article XXII-5 du Règlement général de l'Organisation (en cas d'arriérés d'un montant égal ou supérieur à celui des contributions dues pour les deux années civiles précédentes).
- Perte de siège au Conseil en vertu de l'Article XXII-7 du Règlement général de l'Organisation (en cas d'arriérés d'un montant égal ou supérieur à celui des contributions dues pour les deux années civiles précédentes).
- Afin de faciliter le paiement des contributions des États Membres ayant des disponibilités limitées en monnaies convertibles, la Conférence a approuvé une dérogation aux dispositions de l'Article 5.6 du Règlement financier pour permettre au Directeur général d'accepter des contributions dans des monnaies locales non librement convertibles sous certaines conditions (résolution 14/2007).

5. Les organes directeurs ont examiné les autres mesures possibles qui ont été envisagées dans le passé, mais dont la mise en œuvre a été retardée, certains Membres étant d'avis que leur application pèserait principalement sur les pays en développement en difficulté. Ces propositions sont détaillées ci-dessous:

- les restrictions prévues aux alinéas 5 et 7 de l'Article XXII du Règlement général de l'Organisation (RGO) devraient s'étendre à la perte de siège au Comité financier, au Comité du Programme et dans les Comités faisant rapport au Conseil;
- les sanctions prévues à l'Article III.4 (perte du droit de vote) et aux alinéas 5 et 7 de l'Article XXII du RGO (élection au Conseil ou perte du siège) devraient être amendées pour faire en sorte qu'une seule année d'arriérés (au lieu de deux) donne lieu à des sanctions;
- des intérêts devraient être demandés pour les paiements en retard ou les coûts des emprunts extérieurs devraient être à la charge des pays ayant des contributions en retard;
- les États Membres redevables d'arriérés supérieurs aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes devraient soumettre au Comité financier, pour examen, un

plan de paiement échelonné qui serait ensuite soumis à la Conférence pour approbation, alors que les États Membres redevables de montants inférieurs devraient présenter des explications par écrit concernant les raisons de ces arriérés, à soumettre au Comité financier pour examen;

- les règles existantes sur la perte du droit de vote devraient être appliquées de manière rigoureuse;
- l'assistance du PCT et le recrutement de ressortissants ne devraient pas être possibles pour les pays redevables d'arriérés; et
- enfin, une série de directives devrait être élaborée, précisant les conditions régissant l'acceptation de contributions volontaires venant d'États Membres redevables d'arriérés.

6. Le Comité est invité à examiner les différentes mesures destinées à garantir le paiement intégral et en temps voulu des contributions et arriérés et à donner des indications selon que de besoin.

Annexe 2 - Rapport annuel sur l'exécution du budget 2010-2011 et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2010-2011

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +3906 5705 5324

RÉSUMÉ

- En octobre 2011, le Comité financier a examiné le rapport sur les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2010-2011¹. Il a pris note des crédits non employés qui seraient, au même titre que les éventuels coûts d'investissement ponctuels comptabilisés d'avance prévus par le PAI, reportés sur 2012-2013, comme l'a autorisé la Conférence en juillet 2011². Le Comité a rappelé que conformément à l'usage, les crédits non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant et a autorisé les virements prévus des chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 7, 13 et 14 vers les chapitres 6, 8, 9, 10, 11 et 12.
- Le présent rapport dresse le bilan de l'exercice budgétaire 2010-2011 sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation. Les dépenses pour 2010-2011 représentent 99,1 pour cent de l'enveloppe de 1 000,5 millions d'USD de crédits ouverts au titre de l'exercice biennal. Comme l'a autorisé la Conférence en juillet 2011, le solde disponible de 8,7 millions d'USD sera reporté; il se décompose comme suit: 0,5 million d'USD de coûts d'investissement ponctuels comptabilisés d'avance prévus dans le PAI pour 2010-2011 et 8,2 millions d'USD répartis entre gains d'efficience supplémentaires, économies ponctuelles et utilisation prévue de soldes d'un montant total de 34,5 millions d'USD non dépensés en 2010-2011.
- Les virements entre chapitres budgétaires sont conformes à ceux approuvés précédemment, le virement vers le chapitre 12 n'étant plus nécessaire.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note du bilan de l'exercice budgétaire 2010-2011, y compris le report prévu de 8,7 millions d'USD pour la mise en œuvre intégrale du PAI, comme l'autorise la résolution 5/2011 de la Conférence. Le Comité est également invité à approuver les virements prévus entre chapitres budgétaires, et à rappeler que, conformément à l'usage, les crédits budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) sont reportés sur l'exercice 2012-2013.

¹ FC 140/9.

² C 2011/REP – Résolution 5/2011, Ouvertures de crédits budgétaires 2012-2013, paragraphe 2.

Projet d'avis

Le Comité:

- a) a pris note du bilan de l'exercice budgétaire 2010-2011, établi sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation et a pris note que le solde disponible de 8,7 millions d'USD serait reporté comme l'a autorisé la Conférence en juillet 2011, y compris 0,5 million d'USD de coûts d'investissement ponctuels comptabilisés d'avance prévus par le PAI pour 2010-2011 et 8,2 millions d'USD répartis entre gains d'efficience supplémentaires, économies ponctuelles et utilisation prévue du solde non dépensé de 2010-2011;
- b) a rappelé que, conformément à l'usage, les crédits budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) seraient reportés sur l'exercice 2012-2013;
- c) a approuvé les virements finaux des chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 13 vers les chapitres 6 (1,5 million d'USD), 8 (1,65 million d'USD), 9 (0,7 million d'USD), 10 (1,3 million d'USD) et 11 (4,55 millions d'USD) (voir le tableau 2).

Introduction

1. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés par la Conférence. En vertu de l'article 4.6 de ce même Règlement, le Directeur général gère les crédits votés de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant l'exercice. Enfin, conformément à l'article 4.5 a) du Règlement financier, le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédit d'une division à l'autre, et l'article 4.5 b) prévoit que les virements entre chapitres budgétaires doivent être approuvés par le Comité financier.

2. En juillet 2011, la Conférence a autorisé le Directeur général, nonobstant l'article 4.2 du Règlement financier, à utiliser tout solde non dépensé des crédits 2010-2011 pour la mise en œuvre intégrale du PAI, notamment pour financer l'investissement ponctuel afférent au PAI prévu pour l'exercice 2012-2013. La Conférence a également demandé au Directeur général de proposer des ajustements au Programme de travail 2012-2013 au titre des gains d'efficience supplémentaires, des économies ponctuelles et de l'utilisation prévue du solde non dépensé de 2010-2011 (34,5 millions d'USD) pour des activités du PAI en 2012-2013³.

3. En novembre 2011, le Conseil a entériné le rapport du Comité financier qui prenait note du montant de 6,0 millions d'USD qui devrait rester inutilisé sur les crédits ouverts pour les chapitres 1 à 14 (Objectifs stratégiques et fonctionnels et Représentants de la FAO) pour l'exercice budgétaire 2010-2011, solde qui, de même que toutes les charges comptabilisées d'avance au titre de l'investissement ponctuel afférent au PAI, serait reporté sur 2012-2013 comme l'a autorisé la Conférence. Le Comité a également autorisé les virements prévus des chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 7, 13 et 14 vers les chapitres 6, 8, 9, 10, 11 et 12⁴.

4. Le présent document récapitule, aux fins d'information et de débat, les aspects budgétaires du bilan de l'exercice budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011, y compris des informations détaillées sur les derniers virements budgétaires entre chapitres.

Bilan budgétaire global

5. Le tableau 1 récapitule le bilan budgétaire global pour l'exercice budgétaire 2010-2011. Ce bilan est fondé sur les dépenses effectives inscrites dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, ajustées sur la base du taux de change de 1,385 USD pour 1 euro fixé dans le Programme de travail et budget 2010-2011. Tout solde non dépensé au titre du Programme de coopération technique (chapitre 15), des dépenses d'équipement (chapitre 17) et des dépenses de sécurité (chapitre 18) est viré afin d'être utilisé au cours de l'exercice financier suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation. Il sera par conséquent indiqué comme totalement dépensé dans le tableau suivant.

Tableau 1: Exécution du Programme ordinaire de 2010-2011 (en millions d'USD) - aperçu

	2010-11
Ouverture nette de crédits pour 2010-2011 (CR 3/2009)	1 000,5
Dépenses nettes au taux de change budgétaire	991,8
Écart entre les dépenses nettes et l'ouverture nette de crédits	8,7
Charges comptabilisées d'avance au titre de l'investissement ponctuel prévu par le PAI	0,5
Virement du solde inutilisé de 2010-2011 aux fins de la mise en œuvre intégrale du PAI (CR 5/2011)	8,2
Écart total	-

³ Résolution 5/2011 de la Conférence, paragraphes 2 et 3.

⁴ CL 143/8, paragraphes 18 et 19.

6. Comme l'indique le tableau, un solde excédentaire de 8,7 millions d'USD apparaît par rapport aux crédits de 1 000,5 millions d'USD ouverts pour 2010-2011, soit une utilisation de 99,1 pour cent des crédits. Ce solde excédentaire sera reporté sur 2012-2013, comme l'autorise la résolution 5/2011 de la Conférence. Sur ce montant, la somme de 0,5 million d'USD correspond à des charges comptabilisées d'avance au titre d'investissements ponctuels prévus par le PAI. Les 8,2 millions d'USD restants, d'abord estimés à 6,0 millions d'USD, viendront en déduction des coûts d'investissement prévu par le PAI pour 2012-2013 et correspondront à des gains d'efficience supplémentaires, des économies ponctuelles et à l'utilisation prévue du solde inutilisé de 2010-2011 (d'un montant total de 34,5 millions d'USD).

7. Comme il a été indiqué précédemment au Comité⁵, les dépenses effectives en 2010-2011 sont essentiellement alourdis par le fait que le remboursement des dépenses d'appui a été plus élevé que prévu, en particulier en ce qui concerne les bureaux décentralisés.

Virements entre chapitres budgétaires

8. Les virements finaux entre chapitres budgétaires pour l'exercice budgétaire 2010-2011 sont présentés au tableau 2 ci-après. Les virements finaux s'appuient globalement sur un raisonnement et un modèle semblables à ceux de mars et d'octobre 2011, en cela qu'ils découlent des ajustements apportés aux plans de travail biennaux sur la base de l'exécution effective.

9. Les virements prévus entre chapitres sont conformes à ceux autorisés par le Comité financier en octobre 2011, avec quelques variations au niveau des montants finaux. Le virement autorisé précédemment vers le chapitre 12 (Objectif fonctionnel X) n'est plus nécessaire.

10. Les dépenses supplémentaires au titre du chapitre 8 (Objectif stratégique H) sont dues principalement à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et à la mise en place du Système d'information sur les marchés agricoles en juin 2011.

11. Le montant plus élevé viré vers le chapitre 10 (Objectif stratégique K) résulte d'activités de la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW) suite aux recommandations de l'Évaluation de la parité au sein de la FAO et de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité et de développement.

12. La sous-utilisation du budget du chapitre 12 (Objectif fonctionnel X) résulte principalement des soldes excédentaires générés par les actions du PAI dans ce chapitre et de diverses économies supplémentaires réalisées par les bureaux décentralisés.

13. Le chapitre 17 (Dépenses d'équipement) présente un solde de 6,13 millions d'USD qui sera utilisé en 2012-2013 au titre du Dispositif pour les dépenses d'équipement et comprend 0,5 million d'USD de coûts d'investissement ponctuels comptabilisés d'avance prévus par le PAI pour 2010-2011.

14. Le chapitre 18 (Sécurité) présente un solde de 0,8 million d'USD qui sera employé en 2012-2013 au titre du Dispositif pour les dépenses de sécurité⁶. Cet excédent est principalement imputable à la contribution de la FAO aux dépenses, moins élevées que prévu, du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.

⁵ FC 140/9, paragraphe 10.

⁶ Les soldes résultants pour 2012-2013 au titre des Dispositifs pour les dépenses d'équipement et de sécurité ont fait l'objet d'une reprogrammation partielle dans les chapitres concernés au PTB 2012-2013 (C 2011/3, tableaux précédant les paragraphes 287 et 295).

Tableau 2: Résultats budgétaires par chapitre pour 2010-2011 (en milliers d'USD)

Ch	Objectif stratégique et fonctionnel	Ouverture nette de crédits pour 2010-2011 (après ajustements) FC 140/9	Dépenses nettes (au taux de change budgétaire)	Solde par rapport à l'ouverture nette de crédits	Virements entre chapitres
1	A - Intensification durable de la production agricole	49 181	46 543	2 638	(2 600)
2	B – Accroissement de la production animale durable	31 637	28 578	3 059	(3 050)
3	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	55 626	54 164	1 462	(1 450)
4	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	24 445	23 883	562	(550)
5	E – Gestion durable des forêts et des arbres	42 054	41 304	750	(700)
6	F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	53 192	54 650	(1 458)	1 500
7	G – Environnement porteur pour les marchés visant à améliorer les moyens d'existence et le développement rural	40 878	37 659	3 219	(100)
8	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	58 454	60 056	(1 602)	1,650
9	I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 311	7 987	(676)	700
10	K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	9 838	11 105	(1 267)	1 300
11	L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	36 571	41 110	(4 539)	4 550
12	X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	220 680	217 228	3 452	-
13	Y – Administration efficiente et efficace	118 582	117 328	1 254	(1 250)
14	Représentants de la FAO	88 294	87 013	1 281	
15	Programme de coopération technique	111 694	111 694		
16	Imprévus	600	-	600	
17	Dépenses d'équipement	26 803	26 803		
18	Sécurité	24 686	24 686		
	Total	1 000 526	991 791	8 735	-

Annexe 3 - Documents pour information

- État des contributions mises en recouvrement et des arriérés (doc. FC 143/INF/2)
- Rapports du Corps commun d'inspection
 - La fonction d'audit dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/5) (doc. FC 143/INF/3)
 - Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale (JIU/REP/2010/7) (doc. FC 143/INF/5)
 - Mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2010/8) (doc. FC 143/INF/6)